

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination irrégulière. |

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Dimanche, 7 janvier.
Suite et fin.

Dans la seconde partie, le R. P. réfute les objections imaginées par l'incrédulité contre la certitude mystique :

« Vous concevez bien l'embarras de nos adversaires. Si j'avais trouvé au haut des Alpes je ne sais quelle goutte d'eau contenant des propriétés inconnues, et que je l'apportasse au sein de nos sociétés savantes, toute l'Europe serait émue, on la mettrait sous clef, on nommerait des commissions qui s'assembleraient pendant plusieurs mois ; on s'aborderait dans la rue, en se disant : Savez-vous la nouvelle ? — Quoi ? Qu'y a-t-il ? — Il y a à l'Académie une goutte d'eau dont personne n'avait jamais ouï parler. Et l'on aurait raison, Messieurs, car une simple goutte d'eau, c'est une merveille divine ; il n'y a pas trop de tous les princes de la science pour l'examiner. C'est une créature de Dieu, qui parle de Dieu, qui apprend quelque chose de Dieu. Et c'est pourquoi, quand je parle de ces savants qui se rassembleraient pour un tel objet, ce n'est pas dans une intention de moquerie ; l'Écriture n'a pas cru se moquer, en disant de Salomon qu'il avait tout examiné, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'Hysope, depuis la plante la plus obscure venue entre les fentes d'une ruine jusqu'à ces arbrées qui habitent les palais des rois et qui, tout morts qu'ils sont, conservent sous l'or et la sculpture une espèce d'immortalité que Dieu leur a donnée.

« Mais si je n'ai pas le droit de me moquer des sucurs de la science pour une goutte d'eau, j'ai le droit aussi de demander que quand il s'agit de phénomène comme celui de la certitude mystique, quand il s'agit de millions de créatures raisonnables admettant une conviction comme principe de leur vie, j'ai, dis-je, le droit de demander qu'on ne passe pas à côté de ce phénomène, car si un phénomène matériel est grand, que sera-ce d'un phénomène humain, d'un phénomène social, plus même que social, car il n'appartient pas à un seul peuple, mais à tous les peuples ? J'ai le droit et le devoir de demander qu'on soit attentif et qu'on daigne me l'expliquer. Et comme il est plus commode de nier que d'expliquer, on a d'abord commencé par nier. C'est toujours le premier mouvement de l'incrédulité.

« Mais peut-on nier le grand mouvement mystique que nous avons signalé dans l'humanité ? Le phénomène de la conviction illettrée, trans-luminescente et excluant le doute, est-il un fait, ou n'est-il pas un fait ? Y a-t-il, oui ou non, des milliers d'hommes qui l'affirment et qui disent : J'adhère, je crois à la doctrine catholique, non par la foi du savant, mais par la foi du charbonnier. Laissons même les preuves extérieures qu'ils donnent de la sincérité de leur conviction, savoir, leur vie dirigée d'après cette conviction, ce qui n'est certes pas une petite chose, quand on voit tant de gens qui sacrifient leurs convictions à leur vie. Je dis seulement, il y a un témoignage de 1800 ans, il y a vivants et morts, des millions d'hommes qui sentent ou qui sont convaincus qu'ils sentent comme je dis : qu'en pensez-vous ? qu'en dites-vous ?

« Votre ressource, c'est de nous accuser de mensonge et d'hypocrisie. Eh quoi ! N'avez-vous donc pas eu de mère chrétienne qui vous ait porté dans ses flancs et dans ses bras, pas de sœur chrétienne, pas de femme, pas de fille chrétienne ? n'avez-vous pas d'amis chrétiens ? Quoi ! jamais une mère chrétienne ne vous a montré Jésus-Christ dans son cœur ! Quoi, jamais le baiser d'un ami ne vous a fait sentir la respiration chrétienne, jamais un mot de l'âme, depuis 1800 ans, n'est tombé des lèvres du christianisme sur vous ! Non, vous ne pourriez pas nous opposer cette raison de l'hypocrisie, ce serait une raison parricide... Ah ! vous croyez à vos mères, à vos sœurs, à vos femmes, à vos filles, à vos amis ; vous croyez à leurs vertus, vous les aimez, vous les admirez, vous dites d'eux comme Polyxène de Pauline :

Ils ont trop de vertus pour n'être pas sincères.

« Regardez seulement un acte de conversion ; voyez, je vous en conjure, un de ces hommes tout-à-coup devenu chrétien, allez le trouver, demandez-lui ce qui s'est passé au fond de son âme. Il vous dira : J'ai lu, j'ai raisonné, j'ai voulu, je ne suis pas à rêver ; et un jour, sans que je puisse dire comment, au coin d'une rue, près de mon feu, je ne sais, mais je n'ai plus été le même, j'ai cru ; puis j'ai lu de nouveau, j'ai médité, j'ai confirmé ma foi par la raison ; mais ce qui s'est passé en moi au moment de la conviction finale, est d'une nature totalement différente de ce qui a précédé et de ce qui a suivi.

« C'est l'histoire de Jésus-Christ après sa résurrection ; vous souvenez-vous de ces deux disciples qui allaient à Emmaüs ; Jésus-Christ les accoste, il n'est pas connu d'eux. Il leur dit : De quoi parlez-vous qui vous rendent tristes ? — Et, vous donc si étrangers dans Jérusalem, lui dit l'un d'eux, que vous ne sachiez pas ce qui s'est passé au sujet de Jésus de Nazareth, qui était un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant les hommes, et comment les pontifes et nos princes l'ont condamné et mis à mort ; pour nous, nous espérions qu'il devait sauver Israël, et voilà le troisième jour que ces choses ont eu lieu ; ce matin même, des femmes sont allées à son sépulcre, et elles nous ont effrayés en disant qu'elles avaient eu une vision d'anges et que Jésus vivait. O insensés et lents à croire ! leur dit Jésus, est-ce qu'il n'a pas fallu que le Christ souffrit et entrât ainsi dans sa gloire ? Et le voilà qui prend Moïse, David, Isaïe, et leur fait le déploiement de toutes les prophéties. Cependant ils ne le reconnaissent pas encore. On arrive à Emmaüs, on se met à table. Alors Jésus-Christ quitte la puissance rationnelle, il fait le signe de la croix, il bénit le pain et le leur présente à manger ; aussitôt leurs yeux s'ouvrent et ils le reconnaissent ; ils avaient résisté à la force rationnelle, mais ils succombent à la force mystique.

« Puis donc que le phénomène ne peut pas être nié, il faut l'expliquer. Comment l'expliquera-t-on ? On nous dit : Eh bien ! soit, nous admettons le phénomène ; mais vous concevez vous-même qu'il n'est pas rationnel. Comment peut-on discuter sur quelque chose que ses propres tenants accusent n'être pas rationnel. Vous dites qu'il se passe en vous quelque chose ; qu'il s'y passe tout ce qu'on voudra, c'est votre affaire, mais cela ne tombe pas dans le domaine de la raison ; c'est de la simplicité, de la faiblesse d'esprit, mais, en définitive, cela ne peut pas être un objet de discussion.

« Ici je vous signale l'une des tactiques les plus profondes de l'incrédulité.

« Il y a peu d'années, il me tomba un petit livre sous la main. Ce livre avait pour but d'exposer, sans y mettre du reste d'autres raisonnemens, tout ce qu'il est nécessaire à un catholique de connaître et résoudre pour avoir une certitude rationnelle de la doctrine catholique. On n'était pas arrivé à la vingtième page que l'esprit était saisi d'une sorte d'éblouissement ; on se disait : Mais, mon Dieu, est-il bien possible qu'il faille apprécier tant de questions pour obtenir la certitude rationnelle du christianisme ? Où était l'habileté de cette tactique ? à séparer, dans le mystère de la foi, la force rationnelle et la force mystique, l'aile droite et l'aile gauche de la vérité, afin de pouvoir les battre séparément ; car chacune prise séparément ne peut résoudre la difficulté totale. En effet, proposons-nous à nos adversaires la force rationnelle de la doctrine, ils nous disent : Mais considérez donc toute l'humanité ; les enfans, les femmes, les ignorans, comment voulez-vous qu'ils résolvent ces questions ? et aussi ils concluent que l'immense majorité ne peut arriver à la certitude rationnelle. Si, au contraire, nous leur proposons la force mystique, ils nous répondent : C'est une force qui n'est pas rationnelle ; cela va aux petits enfans. C'est de la faiblesse d'esprit. Par conséquent, d'un côté c'est trop, de l'autre c'est trop peu. Aussi n'acceptons-nous pas ce partage de nos forces, et nous disons : Si la foi de Bossuet n'est pas une faiblesse d'esprit dans Bossuet, ce n'est pas non plus une faiblesse d'esprit pour l'enfant, pour l'ouvrier, pour l'ignorant. Je vois bien que l'enfant, l'ouvrier, l'ignorant arrivent aussi à la vérité par une autre voie que Bossuet ; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il y a deux chemins pour aller à la vérité ? C'est la vérité et non pas les chemins qui décident s'il y a faiblesse d'esprit. Eh bien ! cette vérité admise par Bossuet, consacrée par son génie, vous ne pouvez pas la traiter de faiblesse d'esprit, et par cela seul, quel que soit le chemin employé pour arriver, on est fort avec elle et par elle. Qu'on monte par l'escalier d'honneur ou par un escalier secret, pour entrer au palais des rois, qu'importe ? Quand je suis aux Tuileries, par quelque route que j'y sois parvenu, je suis dans l'appartement des rois de France, je suis en beau lieu et en haut lieu. De même, que je sois arrivé à la vérité par la droite ou par la gauche, moi, homme du peuple, ne m'insultez pas ; car la majesté totale du christianisme me couvre et me protège ; si mon armoire personnelle n'est pas visiblement bien trempée, celle de mes pères et de mes frères a rougi au feu de Damas et pourra vous répondre.

« Ne séparez donc pas, Messieurs, ce qui ne peut être séparé, la force rationnelle et la force mystique : ce sont les deux arcboutans d'une même voûte. Cette basilique, où je vous parle, a des murs extérieurs et une en-

ceinte intérieure ; qui voudrait les séparer détruirait le tout ; il n'y a plus de dedans là où il n'y a plus de dehors. N'ôtez pas les murs, afin que l'intérieur subsiste, n'ôtez pas l'intérieur, afin que les murs aient de la force pour rester debout. Il y a un corps et une âme dans l'Eglise ; le corps, c'est la force rationnelle, l'âme, c'est la force mystique. Le corps est un cadavre sans la puissance mystique, et la puissance mystique est quelque chose de fantastique et d'insaisissable, quand il n'y a pas de corps ou de puissance rationnelle qui la manifeste et qui la prouve. C'est par là que nous répondrons encore à une dernière objection. Toutes les religions, dit-on, peuvent réclamer en leur faveur cette force mystique dont vous vous prévaliez. Est-ce que les païens n'avaient pas de force mystique ? Est-ce que les sectes chrétiennes n'ont pas de force mystique ? Si la force mystique prouve pour vous, elle prouve pour tous, parce que tout le monde est à son aise pour s'en vanter.

« Commençons d'abord par les païens : quand j'accorderais, et je l'accorde, qu'il y a eu une force mystique chez les païens, qu'en pourriez-vous conclure ? Oui, il y avait une force mystique qui respirait sous le voile honteux du paganisme ; les hommes avaient déshonoré le culte primitif, ils l'avaient couvert d'idées et de pratiques monstrueuses ; mais enfin, pourquoi, puisqu'ils voulaient abandonner le vrai culte divin, ne détruisaient-ils pas tout culte ? Pourquoi le paganisme et non pas le nihilisme ? Car enfin, s'il n'y a pas dans le monde une force mystique, qui donc porte celui qui veut s'affranchir de Dieu à en conserver quelque trace ? Comment le paganisme aurait-il résisté au nihilisme ? L'incrédulité moderne veut faire un ouvrage que le Briarée de l'antiquité païenne n'a pas pu faire ; ah ! vous croyez que vous parviendrez à détruire la force mystique dans le monde : c'est à peu près comme si vouliez détruire la force électrique ou la force magnétique qui dirige l'aiguille. Le paganisme a travaillé à cette œuvre autant que possible ; mais au sein même de ses ténèbres, comme le remarque Tertullien, dans les maladies, dans les afflictions, un païen parlait de Dieu et s'écriait : O non Dieu ! et dans ses joies : Oh ! que Dieu est bon ! O païen ! dit Tertullien, qui t'a dit cela ? est-ce dans tes temples, par tes oracles, qu'on t'a appris à parler ainsi ? Ton inspiration vient d'ailleurs, elle est le témoignage d'une âme naturellement chrétienne, c'est à dire où la force mystique n'a pas perdu toute action.

« Ce qui me resterait à dire au sujet du paganisme, on le conclura de ce que je dirai des sectes chrétiennes.

« Je suis en Amérique, dans une grande assemblée ; une femme se lève et dit : Mes frères, je suis inspirée du Saint-Esprit. Il me dit que, dans ce moment, nous devons accomplir telle œuvre de sanctification. L'homme de bon sens lui répondra : Avant que je vous écoute, vous qui parlez au nom de la force mystique, prouvez-moi votre force rationnelle. Jésus-Christ, qui vous valait bien, puisqu'il était Dieu, a pris la peine de faire des miracles pour établir la divinité de sa mission et donner une garantie à la force mystique dont il disposait. Faites de même, je vous écouterai. La question de la force rationnelle est préjudiciable à la question de la force mystique. Ainsi, quand les protestants nous parlent de l'interprétation des Ecritures par le secours du Saint-Esprit, donnée à tous individuellement, nous leur opposons le défaut d'unité de leur interprétation individuelle ; la force rationnelle et nécessaire de l'unité leur manque, il n'y a pas lieu de s'occuper du reste, pas plus qu'il n'y a lieu de s'occuper d'un bâtiment à qui il ne manque que des murs.

« Deux mots, Messieurs, et je termine. L'Eglise a produit dans le monde, au moyen de la force rationnelle et de la force mystique, un édifice dont l'extérieur et l'intérieur se soutiennent mutuellement et répondent à tous les besoins de l'humanité. C'est ce que saint Jean avait vu dans son île de Patmos, où il fut exilé pour la foi. Il entendit, dans une de ses extases, un grand bruit, et s'étant retourné, il vit, au milieu d'un appareil qu'il décrit, le Fils de l'homme ayant une épée à deux tranchants qui sortait de sa bouche. Cette épée à deux tranchants, c'est la vive image de la double puissance sur laquelle Jésus-Christ a fondé son Eglise. L'épée qui nous a été donnée est double, elle combat d'un côté les savans et les superbes par la force rationnelle, et de l'autre elle moissonne les petits, les ignorants et les savants eux-mêmes, par la force mystique. Sentez, Messieurs, sentez les coups de cette épée dont la poignée unique est en Dieu et la double pointe est partout ! »

BULLETIN.

Ordination.—Neuvaine.—Tempérance.

La santé de Mgr. n'est pas encore rétablie. Il est toujours à l'hôpital.

Dimanche dernier Sa Grandeur a donné la tonsure à MM. O. Monet, N. Hardy, G. Hubarceau ; et les ordres moindres à MM. J. B. Berthiaume, J. St. Aubin, L. Dagenais, M. Brunet, D. J. Brosnan.

Tous ces MM. sont élèves du petit séminaire de Ste. Thérèse et y demeurent encore actuellement, comme professeurs. Il est consolant pour les supérieurs ecclésiastiques et pour la religion en général de voir une maison, qui ne fait pour ainsi dire que commencer, fournir déjà tant de jeunes lévites. C'est une preuve non équivoque de la sagesse de son fondateur, de la régularité et de l'efficacité du plan qui est adopté, et ce n'est pas en vain qu'elle a pris le titre de *Petit Séminaire*.

La Neuvaine de St. François-Xavier, commencée à la paroisse le 4 de mars comme les autres années, est suivie par un concours de personnes presque extraordinaire. C'est le P. Martin qui y donne toutes les instructions. Il y a sermon le matin et conférence l'après-dîner. Les MM. du Séminaire sont constamment au confessionnal pour entendre les nombreux pénitens qui s'y présentent, et si leur zèle ne soutenait leur courage, il y aurait lieu de craindre de les voir succomber sous le fardeau. Mais heureusement que c'est précisément ce fardeau qui fait leur bonheur et leur consolation. Nous espérons pourtant que ces heureuses dispositions ne sont que le commencement, et que la ville de Montréal ne sera pas moins orgueilleuse d'être la première en vertu et en bonnes œuvres qu'en dignité.

Demain, à deux heures et demie P. M., aura lieu à la cathédrale, une nombreuse réception dans la société de tempérance. Cette fois, ce sont les dames qui veulent aussi travailler par leurs prières, par leurs conseils et par leurs exemples à délivrer la société du plus dégradant de ses fléaux. C'est un heureux présage pour le succès de cette société. Nous espérons que cet exemple sera imité. Ce n'est pas que nous trouvions un besoin de réforme sur ce point chez les dames, mais nous pensons que c'est précisément celles qui sont intactes de ce côté là qui pourront avoir la plus grande influence pour forcer ce vice infâme à se cacher. Il n'y a pas de doute que le moyen le plus sûr de réussir dans une entreprise si louable et si avantageuse, c'est de pouvoir infliger à l'ivrognerie la note d'infamie qu'elle mérite. Or le moyen le plus sûr d'y parvenir serait le concours de tout ce qu'il y a de respectable et de morale dans la ville. Car s'il n'y a rien de plus contagieux que le mauvais exemple, il n'y a rien aussi de plus capable d'arrêter le scandale que la tache du déshonneur que mérite et qu'encourt celui qui le commet.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Orangisme.—On voit par les journaux de Kingston qu'un attentat des plus révoltants vient d'être commis contre la vie de plusieurs catholiques qui se trouvaient rassemblés dans la maison d'école de cette ville. Voici ce qu'on lit dans les feuilles de Kingston :—Lundi soir, les membres du comité de la société de bienfaisance Irlandaise étaient assemblés dans la maison d'école des catholiques, pour délibérer sur différents sujets relatifs à leur association, lorsqu'un coup de feu fut tiré par la fenêtre dans la vue de tuer quelqu'un. La balle passa entre deux personnes qui conversaient, et fut se loger dans le mur. Les autorités sont à la poursuite des coupables, mais il est probable qu'on ne sera pas plus heureux dans cette circonstance que dans celles où ces mêmes brigands s'étaient portés, à différents reprises, à des excès contre l'église catholique de Kingston. Voilà les suites de l'impunité, et de l'espèce de protection qu'on semble accorder aux sociétés secrètes et à l'orangisme surtout. *Minerve.*

FRANCE.

Retraite de l'aumônier du collège de Rennes.—On se rappelle que les leçons du professeur de philosophie du collège de Rennes ont alarmé la vigilance épiscopale. Mgr. Saint-Marc, après avoir longtemps réclamé, longtemps patienté, longtemps employé les avis et les prières, n'ayant rien obtenu, a dû prendre le parti de retirer l'aumônier. Voici en quels termes les journaux de l'Université donnent cette nouvelle :

« L'évêque de Rennes vient de mettre le collège de cette ville en interdit. L'aumônier de cet établissement a été retiré, et depuis lundi il occupe une nouvelle cure ; il ne sera pas remplacé. Mgr. Saint-Marc a refusé de lui donner un successeur. Les élèves sont maintenant conduits à la paroisse.

« Cette résolution de l'évêque de Rennes nous avait été annoncée, il y a quelque temps, par le *Progrès*. Le prélat a eu quelque peine à se décider, mais enfin il a pris son parti. Dieu veuille qu'il ne s'en repente pas !

« Il faut avouer que c'est là une étrange façon d'agir. Mgr. l'évêque prétend avoir à se plaindre des doctrines enseignées au collège de Rennes par l'honorable professeur de philosophie, M. Zevort, et, pour l'en punir, il prive tous les élèves, grands et petits, de l'instruction religieuse qu'ils recevaient de leur aumônier. Ni la raison, ni la charité chrétienne ne sauraient approuver ce petit coup-d'Etat de sacerdotie. C'est faire du scandale pour rien.

Nous pensons que la raison et la charité ne sont point étrangères à la détermination du digne évêque de Rennes, et ne se trouveront nullement en peine de l'approuver. Mgr. Saint-Marc a toujours témoigné une rare bienveillance aux élèves de ce collège, envers l'administration duquel il use aujourd'hui de sévérité. Avant son élévation à l'épiscopat, il leur prodiguait les soins de son ministère, et nous avons entendu dire que les dignités de l'Eglise n'avaient point ralenti son zèle, ni diminué sa paternelle tendresse pour eux. Ce qu'il vient de faire, la raison le lui a conseillé, le devoir et la charité l'y ont obligé, nous en sommes sûrs ; nous sommes sûrs aussi qu'il ne l'a fait qu'avec une profonde douleur, et tous ses diocésains, dont la voix unanime l'a pour ainsi dire porté au siège qu'il occupe, en sont convaincus comme nous. Ils comprendront la pensée de leur évêque, ils devineront

ERREUR

des angoisses. Nous doutons que le collège de Rennes se félicite des résultats que produira cette conviction.

Les façons de Mgr. l'évêque sont étranges... Dieu veuille qu'il ne s'en repente pas! L'étonnement de l'Université est naïf, et ses souhaits sont touchants. Il est attendrissant aussi de l'entendre s'appuyer sur le sort de ces pauvres enfants que la tyrannie épiscopale prive de l'instruction religieuse, uniquement parce que Monseigneur, on ne sait pourquoi, n'est pas content du professeur de philosophie! Ce n'est plus le professeur qui fait tort à la religion des enfants, c'est l'évêque seul, par ses étranges façons, détruit la foi dans ces jeunes âmes. Et comme on sent avec une grande susceptibilité de dévotion le mal qui leur est causé, on lève les yeux au ciel, on joint les mains: Quoi! un évêque a pu faire cela? Certainement cet évêque met son âme en danger. Dieu veuille qu'il ne s'en repente pas!

L'Université, nous l'assurons, en sait plus qu'elle ne dit sur les façons de Mgr. Saint-Marc, comme sur celles de quelques autres évêques, placés dans le même cas, et en particulier de Mgr. le coadjuteur de Nancy. Elle ne leur fait point l'injure de les menacer quand il s'agit de leur devoir, elle sait qu'elle y perdrait sa peine. Elle est aussi douce et polie dans ses lettres confidentielles qu'insolente dans ses journaux, qu'il ne lui coûte rien de défavoriser. Mais comme elle connaît le courage de ces vénérables prélats, elle connaît aussi leur charité, leur patience, et nous oserons le dire, leur droite simplicité; elle en use, elle en abuse, elle les joue; c'est tout son secret, c'est le moyen qui lui a vingt fois réussi, et qu'elle compte bien employer encore pour lui faire supporter les plus désastreux enseignements. Elle leur prodigue des promesses qu'elle ne veut point tenir, puis, quand la patience leur échappe et quand leur devoir est à bout, comptant encore sur leur discrétion, elle demande, comme aujourd'hui, de quoi ils se plaignent, seint l'étonnée, et livre enfin la cause à la populace qui les croit.

Cette hypocrisie finira par révolter la sincérité des évêques. Ils ne voudront pas, surtout en ce temps, laisser toujours penser aux incrédules, aux indifférents, à certains chrétiens même, qu'ils agissent par caprice et, comme le dit ingénieusement le rédacteur de la nouvelle dont nous nous occupons, pour faire du scandale. L'erreur ou quelques faibles esprits tomberaient à cet égard, sera précisément le scandale qu'ils voudront éviter. Ils se laisseront aussi de cette duplicité qui les caresse confidentiellement, les accable de belles protestations, leur donne raison sur tous les points, et, en définitive, lorsqu'elle a épuisé le mensonge, les livre à peu près officiellement au bras armé des derniers pamphlétaires qu'elle soudoie.

Un jour viendra où, fatigués de tant de chaînes, de tant d'avaries, de tant de sourdes et ténébreuses injustices, les évêques de France en appelleront d'un commun accord à la publicité, plus redoutée et plus généralement obéie que toutes les lois de nos codes et que toutes celles de l'honneur. Les premiers pasteurs traiteront en princes de l'Église les affaires de l'Église; ils traîneront l'iniquité en une telle lumière, qu'il n'y aura qu'un cri parmi les honnêtes gens contre les oppresseurs de la conscience catholique. Quel que soit le mépris blasphematoire qui réponde à ce coup de tonnerre, nous appelons de toute l'énergie de notre foi en Dieu et en la loyauté de la France, le jour où il retentira.

— Une correspondance particulière, qu'on a bien voulu nous communiquer et qui émane de personnes parfaitement sincères et parfaitement informées, nous permet de donner des détails nouveaux sur tout ce qui a précédé et suivi la mesure dont Mgr. l'évêque de Rennes a frappé le collège de cette ville. Les faits que nous allons présenter ne sont pas les seuls que nous possédions et dont l'authenticité nous soit garantie.

M. Zévort, professeur de philosophie au collège royal de Rennes, avait fait son cours, dans les premières années, sans exciter de graves plaintes. Si la doctrine, au fond, n'en était pas bonne, il venait du moins avec une telle réserve les propositions inexactes ou voisines de l'impicité, qu'on pouvait supposer quelque distraction, et l'on aimait mieux excuser sa bonne volonté. Jusque là, les rapports de l'Université avec l'évêque restaient dans les mêmes termes: pleins de prévenances et de recherches d'un côté; de l'autre, pleins de bonté, de charité, de zèle. Depuis plus de dix ans l'évêque confessait le plus grand nombre des internes. Ils avaient une grande partie de son temps, son cœur leur appartenait tout entier: il était de toutes leurs fêtes de piété, il voulait même souvent partager leurs jeux et leurs plaisirs. Depuis son élévation à l'épiscopat, ne pouvant plus les visiter aussi souvent, c'était encore son bonheur de les réunir, et son palais leur était toujours ouvert. L'Université a pu connaître si cette protection empressée était pour le collège de Rennes une cause de succès; les enfants de la catholique Bretagne y affluaient de toutes parts.

Rennes est une grande ville et une ville d'études. Beaucoup de jeunes gens sortant des maisons d'éducation, petits séminaires ou autres, y arrivent, y sont libres, y trouvent mille dangers. Ils ont à suivre, au collège royal, les cours de rhétorique et de philosophie, mais dans le fait, abandonnés à eux-mêmes, exposés à toutes sortes de fréquentations la plupart ne tardent pas à perdre le r temps et leur innocence. L'évêque, alarmé de cet état de choses, chercha dans sa charité le moyen d'y remédier. Il conçut le projet de rassembler, autant qu'il le pourrait, sous une direction religieuse et fraternelle, toute cette jeunesse menacée. Un prêtre du diocèse ayant obtenu les grades voulus, et pris un brevet de chef d'institution, jeta les fondemens d'une vaste maison destinée à recevoir les étudiants libres. Telle est la principale cause du mauvais vouloir de l'Université.

A peine le projet de l'évêque fut-il connu, que l'Université s'inquiéta.

L'évêque fut accusé d'élever autel contre autel. En ce moment éclataient à Paris les leçons maintenant jugées du collège de France. Le professeur de philosophie de Rennes ne resta pas en arrière, et l'impulsion qu'il reçut de Paris le trouva bien disposé. Autorisé par l'éclatant exemple des chaires de la capitale, il ne se gêna plus; il parla tout ouvertement. Combien d'autres agirent de même dans toute la France, tandis que M. Cousin, à la tribune de Luxembourg, protestait si audacieusement de l'orthodoxie de l'enseignement universitaire! Nous n'avons point à faire ici un sommaire de la doctrine de M. Zévort: Les erreurs de la philosophie courante s'en échappaient comme de source, mal venues et mal digérées, incapables sans doute de troubler un esprit un peu droit, mais plus habiles encore qu'il ne fallait pour affaiblir la foi d'une jeunesse déjà inclinée à l'incrédulité par le seul air du temps. A cet égard, quoique nous ne citions aucune parole, on accordera bien sans doute que tous les renseignemens qui nous sont parvenus, et qui émanent de personnes compétentes et dignes de foi, sont assez corroborés par la détermination de l'évêque.

Mgr. Saint-Marc s'était déjà plaint confidentiellement au chef de la philosophie électorale. Il en avait reçu la promesse qu'il obtiendrait satisfaction aux vacances, et désirant ne point faire de bruit, il avait attendu; hésitant d'ailleurs à se mettre dans une position qui pourrait le séparer de ses chers collégiens. Les vacances s'écoulèrent, et le professeur revint, non pas plus sage, mais plus irrité. Il était instruit des démarches de l'évêque, et n'avait point, à ce qu'il paraît, reçu l'ordre de modifier ses principes anti-catholiques, ni même le conseil de les ramener à une sorte de décence.

L'évêque, toujours confidentiellement, renouvela ses plaintes: on ne daigna plus lui répondre. Alors il cessa d'aller au collège et de recevoir chez lui les élèves internes, et il prévint M. le ministre de l'instruction publique qu'il serait forcé de retirer l'aumônier. M. Villemain, lui, daigna répondre immédiatement et par une lettre autographe. Les personnes qui ont vu cette lettre en parlent comme d'un chef-d'œuvre. 1^o. M. Villemain était dans le dernier étonnement de ce qu'il apprenait; car si l'évêque critiquait l'enseignement du professeur, d'un autre côté, M. Cousin (bon juge en ces matières) en garantissait la foi et la parfaite orthodoxie. 2^o. Il allait ordonner une enquête. 3^o. Il pria Mgr. Saint-Marc, qui était si bon prélat, si ami de l'Université, de ne point priver le collège de Rennes de sa présence, de ne point se réunir à ces évêques dont la conduite est si nuisible à la religion, etc. etc. Le chef-d'œuvre consistait en ce point, que M. le ministre, mis en demeure de s'expliquer sur une affaire assez claire, avait su, tout en la traitant, s'envelopper d'un tel vague d'idées et d'expressions, se renfermer si bien dans des formules de courtoisie, que ni l'évêque ni personne ne pouvait dire s'il promettait ou refusait de faire droit aux légitimes réclamations du prélat, représentant-né de tous les parens catholiques. Le temps et les événemens ont éclairci ces obscurités, et l'évêque a pu voir tout simplement que M. le ministre se moquait de lui. On nous pardonnera ce terme; il nous semble que nul autre ne le remplacera.

L'évêque, cependant, par amour pour la paix, fit prendre de nouvelles informations sur les doctrines du professeur, tandis que l'Université les examinait elle-même. C'est sans doute une étrange chose qu'une enquête faite contradictoirement par un évêque d'une part, de l'autre par des laïques sans théologie, et qui ne sauraient peut-être pas réciter couramment le *Credo*, sur l'orthodoxie d'un professeur qui a parfaitement le droit d'être juif, protestant, manichéen, rationaliste, qui a même le droit d'être rien du tout. C'est sans doute une pauvre garantie pour la religion que le jugement porté sur une semblable enquête par un ministre dont les connaissances sur la matière peuvent fort bien ne pas s'étendre jusqu'aux preuves élémentaires de l'existence de Dieu. Cependant l'évêque, trop assuré que la doctrine de M. Zévort n'avait pas été accusée injustement, attendait encore, lorsque l'affaire devenant publique, il se vit forcé d'avoir raison.

Les journaux étaient intervenus, le professeur, suivant l'usage, se posait publiquement en victime des passions du clergé. Il était permis de croire, en le voyant si fort à son aise, qu'il se sentait bien soutenu. On outrageait l'évêque; plus de nouvelles de l'enquête ni de Paris, et les leçons allaient leur train ordinaire.

Il y eut encore une tentative de Mgr. Saint-Marc. Ce prélat, si affamé, selon l'expression universitaire, de faire du scandale, ayant reçu les supplications du Recteur, offrit au professeur une conférence où le Recteur assisterait, et où l'on essaierait d'arranger tout à l'amiable. M. Zévort refusa. Et pourquoi aurait-il accepté? Il est libre penseur, il l'est à titre légal: l'évêque n'est point son juge.

Maintenant, nous le demandons à tout homme de bonne foi: Que fallait-il à faire à l'évêque, sinon ce qu'il a fait? Ne devait-il pas à ses diocésains une protestation solennelle que, dans ce collège qu'il avait tant protégé, la véritable foi chrétienne n'était plus honorée; que l'enseignement de l'aumônier y étant détruit par celui du professeur, il était fort inutile que l'aumônier demeurât plus longtems; et que par conséquent l'aumônier se retirait, attendu que ce n'est point l'usage des chrétiens d'adorer leur Dieu dans les temples des idoles, où leur présence pourrait tromper la foi des croyans?

Monseigneur devait cet avis aux pères de famille, et dussent-ils n'en point profiter, il le devait encore à la majesté de son Dieu.... Mais pourquoi défendre ce prélat vénérable? Qui le jugera? L'Université? elle ne le peut pas! Les incrédules? qu'importe? De lâches chrétiens (et malheureusement il en est, quoique l'on puisse douter qu'ils soient chrétiens, par-

qu'ils sont lâches !), de lâches chrétiens qui, refusant à leur foi tout sacrifice, se souciaient peu que leurs enfans soient infidèles à Jésus-Christ, pourvu qu'ils jouissent d'une demi bourse ou qu'ils obtiennent un diplôme de bachelier ? qu'importe encore ! Que peuvent dire ces sortes de gens qui atteignent la conscience d'un évêque, lorsqu'ayant longtems médité sur ses devoirs et longtems prié, il a fait en acte qui le met en paix devant Dieu ? C'est encore une consolation pour son âme de pouvoir éviter à ses accusateurs quelques-uns de ces mépris sacrilèges dont il les plaint d'avoir à porter un jour le poids accablant.

Du reste, Mgr. Saint-Marc n'a pas tardé à savoir quelle sorte de chrétiens il avait privés de l'instruction religieuse pour parler comme l'Université, qui ne sait ce qu'elle dit, ou qui oublie que la paroisse est ouverte à tout le monde. L'aumônier a quitté le collège le dimanche soir et le lundi, premier jour de l'année, les élèves externes du collège donnaient une sérénade à leur professeur de philosophie, criant : « Vive M. Zévort ! Vive le représentant de la philosophie moderne ! » En même tems une bande de jeunes gens, qui n'aguères s'asseyaient à la table de l'évêque, allait sous les fenêtres de ce prélat dont ils furent tant aimés, crier : *A bas l'évêque ! à bas Saint-Marc !* Et ils accompagnaient d'épithètes infâmes ce nom vénéré de tous les honnêtes gens. Outrage inoui dans la Bretagne, où la religion a connu des assassins, mais n'avait point connu d'insulteurs.

Voilà les faits. Où sont la charité, la patience, la modération ! Où sont la haine, la perfidie, la violence ? Qui des deux, de l'Evêque ou de l'Université, a le premier troublé les consciences, le premier commencé la guerre ?

Mais puisque cette guerre est commencée, qui nous excuserait de vouloir une trêve ?

Si nous avons été inexacts dans ce récit, qu'on le prouve, nous sommes prêts à corriger nos erreurs. Nous remercierons toute parole hostile dont le résultat serait de provoquer un témoignage ? qui a consenti à ne point se faire entendre, mais que nul ne pourrait récuser.

— Mgr. l'évêque de Perpignan a adressé la lettre suivante à l'*Ami de la Religion* :

Perpignan, 10 janvier 1844.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je lisais récemment dans un journal les paroles suivantes, adressées à mon vénérable et généreux collègue, l'évêque de Chartres : On fera une loi sur la liberté d'enseignement, nous ne demandons pas mieux : tout le monde sera libre d'ouvrir des écoles, mais aux conditions de capacité, de moralité et de surveillances jugées nécessaires par les chambres et prescrites par la loi. Plus d'exceptions, plus de privilèges, plus d'établissements où l'Etat n'a pas le droit de pénétrer ! Publiques ou particulières, ecclésiastiques ou laïques, que les maisons où l'on enseigne soient assujéties au même code, ouvertes à la même surveillance... Le marché vous convient-il... Voilà le point sur lequel nous vous sommons de dire enfin votre dernier mot. »

« Cette sommation ne s'adresse pas seulement à Mgr. Clausel, mais à tous les évêques de France, dont le savant prélat est l'organe, dans la circonstance actuelle. Je regarde donc comme un devoir pour moi de répondre à la question qui m'est adressée, mais un mot seulement, même d'une manière étendue et victorieuse. Avant d'entrer en matière, je dois rétablir et poser nettement la question, qu'on embrouille et déplace à dessein.

« Les catholiques demandent la libre concurrence dans l'instruction publique, de manière que l'Université, les congrégations diverses, le prêtre et l'homme du siècle puissent, comme dans un royaume voisin, parcourir librement cette carrière, et les familles choisir des établissements conformes à leurs vœux, pour l'éducation de leurs enfans ; rien n'a paru et ne paraît encore plus raisonnable et plus utile.

« L'organe auquel je réponds semble consentir à l'accomplissement des vœux des pères de famille ; nous ne demandons pas mieux, dit-il, mais à condition qu'il n'y ait plus d'établissements, ecclésiastiques ou laïques, où l'Etat (c'est-à-dire l'Université) n'ait pas le droit de pénétrer... que toutes les maisons où l'on enseigne soient assujéties au même code, ouvertes à la même surveillance... »

« Or, dans le cas où les congrégations religieuses et les prêtres séculiers seraient admis à ouvrir, concurremment avec l'Université, des maisons d'éducation pour la jeunesse, il y aurait deux espèces d'établissements ecclésiastiques, les uns destinés à former les élèves du sanctuaire, c'est-à-dire les séminaires, et les autres destinés à l'instruction des jeunes gens qui se proposent de demeurer dans le siècle.

« Ce que demandent les pères de famille catholiques, ce ne sont point des séminaires, ils existent déjà ; mais ils demandent que d'autres établissements, dirigés, soit par des congrégations religieuses, soit par des prêtres séculiers, soit même par des laïques pieux et orthodoxes, puissent librement s'élever, en concurrence avec les établissements universitaires.

« Que leur répond-on ? Nous ne demandons pas mieux ; mais à condition que tous les établissements ecclésiastiques, même ceux qui existent déjà dans les séminaires, soient assujéties au même code, ouvertes à la même surveillance que les établissements laïques.

« C'est-à-dire que pour accorder une parcelle de liberté, on veut, en compensation, obtenir une portion accablante de la tyrannie ! Mais quel rapport y a-t-il entre cette tyrannie que l'on appelle sur les séminaires, où se préparent au sacerdoce les élèves du sanctuaire, et la liberté que réclament

les pères de famille en faveur de leurs enfans qui doivent demeurer dans le siècle ?

« Déjà, dans une lettre adressée le 27 mars 1841 à S. Ex. le ministre des cultes, j'ai fait, ce me semble, assez bonne justice des prétentions qu'on renouvelle ici, relativement aux séminaires : je consens, néanmoins, à les examiner de nouveau.

« On demande donc que les séminaires, dans le cas où la libre concurrence serait accordée en faveur de l'instruction publique, soient régis par le même code que les collèges et les pensions laïques ; que l'Etat (c'est-à-dire l'Université) y ait le droit d'entrée, de visite et de surveillance.

« Même code, dans les séminaires et dans les établissements laïques ! conséquemment, mêmes règles, mêmes exercices de piété, mêmes leçons, y compris, sans doute, celle de danse et d'escrime ! Le tambour même, lorsqu'on le jugerait opportun, y remplacerait avantageusement le son de la cloche, pour donner le signal des exercices religieux !

« Même droit d'entrée, de visite et de surveillance, et conséquemment, messieurs les officiers de l'Université auraient à toute heure le droit de visiter les salles d'études, classes, bibliothèques, et sans doute aussi les cellules, réfectoires, chapelles, sacristies et confessionnaux des séminaires ! Ils auraient le droit de surveillance sur les supérieurs, directeurs, professeurs et élèves de ces établissements ; sur l'enseignement qu'on y donne aux élèves du sanctuaire ; sur l'enseignement du chant grégorien, des cérémonies sacerdotales propres à chaque ordre et à chaque solennité ; sur l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, de l'histoire sainte, de la théologie dogmatique, morale et mystique ; ils pourraient interroger les élèves sur la manière d'administrer les sacrements, de faire l'oraison mentale, etc. Ce n'est pas assez, ils pourraient se faire rendre compte de la moralité des ecclésiastiques préposés à ces établissements, juger de l'orthodoxie de leur doctrine, et choisir, pour remplir ces sublimes fonctions tels et tels membres bien connus pour leur bienveillance envers le clergé, pour la pureté de leur doctrine et l'orthodoxie de leurs principes ! A ces conditions, les pères de famille obtiendraient la libre concurrence dans l'instruction publique.

« Le marché vous convient-il ? dit-on aux évêques avec une extrême politesse... Voilà le point sur lequel nous vous sommons de dire votre dernier mot !

« Eh bien ! non, ce marché ne nous convient pas ; cent fois non ! l'épiscopat ne souscrirait jamais à des conditions aussi tyranniques et aussi absurdes.

« Dans tous les siècles et chez tous les peuples, les évêques ont conservé le droit de former et d'instruire dans la science sacerdotale, par eux-mêmes ou par des hommes de leur choix, les membres qu'ils jugent dignes d'être agrégés à la tribu lévitique ; et ce droit, sans lequel il n'y aurait plus de sacerdoce possible, ne peut leur être ravi que par une tyrannie qui n'appartient qu'aux siècles barbares, dont nous sommes heureusement éloignés.

« N'exigera-t-on point aussi, quelque jour, comme condition sine qua non de la liberté d'enseignement, la libre entrée, pour l'Université, et l'inspection des établissements industriels, commerciaux, scientifiques et littéraires ? Pourquoi même n'exigerait-on pas la libre entrée dans l'intérieur des familles, et l'inspection des menbres qui les composent ?

« L'organe bienveillant qui nous interpelle veut sans doute savoir si son marché nous convient, si nous admettons son unité de code, ses conditions de capacité et son droit d'entrée, de visite et de surveillance, au moins pour les établissements ecclésiastiques ou laïques qui, par suite de la liberté d'enseignement, pourraient être fondés en concurrence avec l'Université. Je ne demande pas mieux que de lui dire encore mon dernier mot sur ce point ; mais, avant de l'articuler, j'ai trois petites questions à lui adresser moi-même.

« 1^o. Quel est ce code universel qu'il veut établir, pour régir tous les établissements ecclésiastiques et laïques ? car il n'est pas facile d'accepter une chose aussi délicate et aussi importante sans la connaître !

« 2^o. Quels seraient les juges de la capacité et de moralité des récipiendaires ? Seraient-ce messieurs les membres de l'Université, rivaux et ennemis naturels des congrégations religieuses, des ecclésiastiques, et même des laïques qui ne sont pas membres du corps auquel ces messieurs appartiennent ? ou bien seraient-ce les membres d'un jury indépendant et désintéressé ?

« 3^o. Qui serait chargé de surveiller la moralité des maîtres préposés aux établissements ecclésiastiques placés en dehors de l'Université, et de juger de l'orthodoxie de leur doctrine ?

« Lorsque ces questions importantes seront résolues, ma réponse ne se fera pas attendre.

« Du reste, je déclare de nouveau que mes vœux les plus ardents, vœux que partagent, je ne crains pas de l'affirmer, tout l'épiscopat français et toutes les familles sincèrement catholiques, sont pour une concurrence entièrement libre dans l'instruction publique ; concurrence affranchie de toute loi préventive, semblable en tout point à celle qui existe en Belgique, et dont l'expérience a démontré la sagesse et l'utilité : c'est, pour le moment, mon dernier mot, qui doit paraître assez fondé, ce me semble, puisqu'il a pour base le pacte fondamental qui régit la France, et les serments solennels que l'on a faits de l'observer.

« Veuillez agréer, etc. † François, évêque de Perpignan. »

— Il n'est pas de petit ni de mauvais moyen aux yeux de l'Université de se défendre de ses intérêts. A Paris et dans les provinces, ses champions rivalisent de zèle sinon d'intelligence et de bonne foi. Ici l'on prétend baillonne les voix qui réclament la liberté de l'enseignement en les dénou-

tant comme ultramontaines et papistes ; dans le midi, c'est le Pape, dit-on, qui prend la cause du monopole sous sa protection, et qui appelle un archevêque maronite pour lui servir de patron auprès de l'épiscopat de France.

Croirait-on que cette fable ridicule a été accueillie par la presse, répandue avec affectation, et qu'elle avait déjà pris assez de consistance pour mériter d'être réfutée ? Elle l'a été, en effet, et les auteurs du mensonge n'y ont gagné que la honte d'être saisis en flagrant délit.

Voici la lettre qui a été adressée au *Sémaphore* de Marseille par le vénérable pontife dont le nom avait été si indignement mêlé à cette incroyable manœuvre.

A. M. le rédacteur du *Sémaphore*.

Monsieur,

« J'ai lu avec étonnement, dans votre numéro d'avant-hier, un article qui me concerne. Vous dites dans cet article : « Il paraît que le Saint-Père, sur les représentations du cabinet des Tuileries, s'est décidé à intervenir indirectement pour faire cesser la lutte scandaleuse entre le clergé et l'Université de France. C'est, dit-on, Mgr. N. Murad, archevêque de Laodicée, qui est chargé par le Pape de voir les principaux évêques français, et de leur faire connaître la volonté du successeur de Saint-Pierre. »

« Je dois m'empresser de déclarer que vous avez été induit en erreur ; j'ai reçu du St.-Père aucune mission de la nature de celle que vous me supposez ; je n'ai à intervenir en rien auprès des évêques de France, relativement à la discussion qui s'est élevée sur l'enseignement de la jeunesse. Loin d'avoir des ordres ou même seulement des conseils à leur porter, je ne puis avoir qu'à m'édifier auprès de ces dignes prélats dont l'Eglise entière admire l'esprit de zèle et de sagesse. Mon voyage en France est étranger à ce qui se passe dans votre pays. Je viens m'occuper des intérêts de mes nationaux, les Maronites du Mont-Liban. Aucune autre affaire ne m'a été confiée.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans le prochain numéro de votre journal, et de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

† N. MURAD,

archevêque maronite de Laodicée.

« Marseille, le 31 décembre 1843. »

Nous n'ajouterons qu'une réflexion : il y a autant de maladresse au moins que d'imprudence, de la part de nos adversaires, à faire directement ou indirectement allusion à ce qu'on pense à Rome de l'Université. Le témoignage du cardinal Pacca serait-il donc déjà oublié ?

— Nous reproduisons la communication suivante que nous empruntons à *l'Univers*, pour donner une idée de la dépravation de certains colons insulaires et pour faire voir, jusqu'à quel point la cupidité peut aveugler, à quels excès l'intérêt et la soif des richesses peuvent porter ceux qui ne sont point retenus par les vrais principes religieux.

Lorsqu'après une longue navigation, on arrive dans ces terres chrétiennes et françaises, où des hommes naissent encore esclaves, on n'est point attristé par cet air de souffrance et de misère qu'on s'attendrait peut-être à trouver sur la figure de ces malheureux opprimés. Les noirs vivent heureux, au moins ils le paraissent. Soumis, sous le rapport matériel, à un régime meilleur que celui de la plupart de nos ouvriers en France, leur front ne porte point l'empreinte de rides précoces, fruits des inquiétudes qu'éprouvent les prolétaires pour leur avenir et celui de leurs enfants. Il n'est point, on l'a dit souvent, comme les bêtes des forêts, ces hommes ne connaissent d'autres jouissances que celles des sens, et n'exercent leurs facultés que pour échapper à la surveillance de leurs maîtres.

Je n'exagère rien, je parle de ce qui saute aux yeux de l'observateur le moins attentif. Des bouches nobles et éloquents ont plusieurs fois prouvé, mieux que je ne pourrais le faire, la profonde démoralisation qu'apporte l'esclavage dans les familles. Lers raisonnements, le dirai-je, pâlisent devant l'éclatante démonstration des faits. La femme nègre se considère toujours, et dans toute la hideuse réalité de l'expression, comme la chose de son maître ; son ambition se borne à chercher pour acheteur quelqu'un qui ne lui déplaît pas trop. Dirai-je que les maîtres, rares, mais épouvantables exceptions, trafiquent de leur propre sang et élèvent des victimes pour l'inceste ou la prostitution la plus criminelle ; dirai-je que, dépouillées de toute pudeur, les femmes esclaves parcourent la nuit les rues de la capitale, et les souillent par des scènes que je n'oserais même faire pressentir.

Puissent les prières des saints, les aumônes des fidèles, les palmes de nos martyrs s'élever devant Dieu pour détourner de notre France les malédictions attirées par un état de choses auquel le gouvernement, comme les particuliers, ont malheureusement trop contribué.

Ces derniers ont craint que des unions régulières, sanctifiées par la religion, leur enlevassent une partie de l'empire qu'ils exercent sur leurs esclaves ; qu'elles les empêchassent de les vendre et de les disperser au gré de leurs caprices et de leurs intérêts ; chez plusieurs, il y avait pour les devoirs les plus saints indifférence complète ; une seule passion dominait les premiers colons, celle de faire une fortune, et une fortune rapide ; d'autres encore, plus cotés, voyaient dans ces améliorations des garanties d'ordre de nature à amener une émancipation impérieusement réclamée par le progrès des idées morales et religieuses, mais contraires à leurs intérêts.

Par une politique immorale qu'on ne saurait trop réprocher, le gouverne-

ment est entré dans ces vues. Ne pouvant laisser les colonies sans culte et sans prêtre, il a voulu avoir un clergé facile, n'ayant pas trop de zèle, d'une nature assez molle pour accommoder sa sainte mission aux intérêts humains, et dont les membres pussent être brisés ou déplacés sans difficulté. Dans une matière si grave, quelle garantie présentent des prêtres recrutés dans tous les diocèses par une administration laïque, ignorante des choses sacrées ? Je révere les saintes exceptions qui se trouvent partout, mais je puis hautement affirmer que la plupart des prêtres des colonies sont venus, ou par suite d'un caractère aventureux, ou par suite de scandales assez dévoilés pour les obliger à un exil volontaire, ou bien encore par des vues intéressées, qu'on me passé le mot, pour faire fortune, car les budgets des colonies rétribuent largement le clergé ; le casuel en est très considérable, et les fonds alloués pour les frais du culte suffiraient à un évêque pour organiser une administration et surtout un séminaire diocésain.

Essayons d'ailleurs de développer les effets d'une meilleure institution ; que mon zèle excuse ma faiblesse ! Les précautions apportées dans le choix des évêques ont réussi jusqu'ici à donner à l'Eglise de France des prélats dont elle peut se glorifier. Pourquoi priver de ce grand bienfait les parties les plus éloignées et par conséquent les moins surveillées de notre patrie ? Pourquoi encore les priver de posséder des hommes dévoués qui, en acceptant une haute mais pénible dignité, se résignent avec religion à un éloignement peut-être de toute leur vie. On les verrait en premier lieu mettre tous leurs soins, employer tous leurs efforts à trouver des coopérateurs dignes de leur sainte mission, et plus tard, aidés par ces pieux ministres, former un clergé indigène. Sans doute, ils appelleraient autour de l'autel tous ceux qui leur paraîtraient dignes de cet honneur, sans regarder la tâche ineffaçable, suivant le monde, de la caste et de la couleur. On arriverait plus vite, par là, à confondre les deux races, que par les phrases sonores de la philosophie la plus humanitaire.

Même, au point de vue commercial, ces îles où manquent les bras veraient leur population s'accroître sous l'égide de la religion ; car l'expérience est aujourd'hui acquise, l'immoralité est aussi funeste au corps qu'à l'esprit et les races disparaissent à mesure qu'elle se corrompt. En outre, des relations saintes avec des peuplades voisines, entreprises sans doute dans un autre but, donneraient de grandes facilités aux particuliers comme au gouvernement pour se procurer ces engagés volontaires, dernière et précieuse ressource pour les pays producteurs de la canne à sucre.

Eh quoi ! dirai-je à tous ceux qui cherchent quelque moralité dans la politique : Vous avez arraché violemment des hommes rachetés comme vous par le sang d'un Dieu, vous les avez, dis-je, arrachés violemment à leur famille, à leur patrie ; vous avez usé de leur travail, vous avez exploité leurs forces naturelles ; vous leur avez enseigné ce qu'ils devaient savoir pour vous être utiles, vous avez complètement dédaigné leur culture morale ; vous n'avez cherché en aucune façon à racheter votre crime, et vous êtes parvenu à rendre le gouvernement votre complice. Les grandes inquiétudes ne peuvent longtemps rester impunies, et vous devez redouter, même ici-bas, une catastrophe trop méritée.

Faisons des vœux pour que la France prenne exemple sur sa puissante rivale, l'Angleterre, qui envoie non seulement des évêques pour les protestants, mais contribue même à l'établissement de sièges catholiques. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Maurice, si voisine de Bourdon, possède un évêque catholique dont elle serait privée si, suivant nos désirs patriotiques, elle était encore française.

— On nous écrit d'Angers :

« Le dimanche 31 décembre, Mgr. l'évêque d'Angers est allé donner la communion aux hommes de la Trinité. Ils y avaient été préparés par le prédicateur de la station de l'Avent, le P. Ruvier. La communion a été nombreuse et édifiante. Près de 1,200 hommes remplissaient la nef de l'église.

« Après la communion, Monseigneur est monté en chaire et a prêché un sermon fort remarquable sur la *nécessité et la beauté de l'union fraternelle*. Le vénérable prélat a été écouté avec un profond recueillement et a opéré sur cet immense auditoire une vive sensation.

« Nous enregistrons ce fait avec d'autant plus d'intérêt qu'à Pâques dernier, dans une cérémonie semblable et dans la même église, des émissaires du désordre s'étaient glissés parmi les paroissiens de la Trinité et étaient parvenus à exciter un trouble passager qu'avaient exagéré et très mal interprété le *Précurseur de l'Ouest*, le *Constitutionnel*, le *National* et tous les journaux hostiles au clergé.

« Du reste, chaque dimanche M. le curé a toujours continué ses conférences aux hommes, et l'ordre n'a pas été un seul instant plus compromis depuis Pâques dernier qu'il ne l'avait été auparavant. »

BELGIQUE.

— On écrit de Malines, au *Politique belge* :

« Au nombre des cadeaux qui ont été reçus au palais archiepiscopal, on remarque un énorme gâteau de *pain d'épices* d'une pâte fondante et exquise, pesant 70 livres, d'une longueur de cinq pieds sur trois de largeur, et sur lequel se trouve dessiné en sucre fin, la Passion du Sauveur, avec ornements allégoriques, dont le travail et la belle exécution font honneur au subriquant bruxellois, M. Vergote-Englebert. Ce gâteau a été envoyé comme étrennes à M. le cardinal-archevêque par le clergé de l'église de la Chapelle. »

AMÉRIQUE.

Statistique catholique des Missions sauvages dans les Etats-Unis. Territoire de l'Orégon. — Mission de Ste. Marie. — L'établissement cen-

tral de la mission des Jésuites au Missouri est située sur le bord d'une rivière appelée *Racine amère* "Bitter-Root," à l'Ouest des Montagnes de Roches. Cette place fut choisie le jour de la fête du St. Rosaire, le premier dimanche d'octobre 1841. C'est un établissement passablement considérable, contenant une chapelle consacrée à Dieu sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie, une académie pour les enfans, une résidence pour les Pères et différentes boutiques où six frères laïcs de la même société enseignent quelques arts mécaniques aux Sauvages. La mission est située au milieu de la tribu des Têtes-Plates dont la totalité au nombre d'à-peu-près mille ont été convertis au christianisme. Les Pères au nombre de cinq ont établi, pour la commodité des tribus sauvages, des stations dans différents lieux du territoire, principalement au milieu des Kalispels, des Nez-percés, etc. etc.

Le nombre des convertis est estimé à 2,000.
Territoire indien.—*Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*—La station centrale de la mission est située sur la rive gauche d'une rivière appelée Baie-du-sucre, tributaire de la rivière Osage. Elle est sous la conduite des Jésuites du Missouri sur les assignées par le gouvernement des Etats-Unis à la tribu des Pottowatomies. Les Pères desservent les Osages sur le Néosho, les Chippeways et Ottoways sur le marais des Cignes, les Missouris sur la Baie-des-Taureaux, et les Kickapoox sur la rivière du Missouri. Le nombre des chrétiens est de 1,500.

Territoire d'Iowa.—Deux zélés missionnaires du diocèse de Dubuque travaillent avec beaucoup d'énergie et de succès parmi les Sioux, divisés en trois petites tribus d'à-peu-près trois cents âmes chaque. La mission est placée sous l'invocation de St. François Xavier et est située à environ deux cent cinquante milles au-dessus de la chute St. Antoine. On peut regarder ces Sauvages comme sur le point de se convertir, puisqu'ils viennent de prendre la libre détermination de se joindre aux stations catholiques.

Territoire de Wisconsin.—Deux prêtres du nouveau diocèse de Milwaukee, desservent les florissantes missions de la baie des Canards, des rapides des Percés, de Canton et de la petite chute Corkalin, parmi les Menomoniés. Mais la mission la mieux organisée de ce territoire est celle de St. Joseph, à la Pointe, sur le Lac Supérieur, au milieu des Ottoways et des Chippeways, sous la direction de l'infatigable missionnaire, M. Fr. Barraga. Cet homme apostolique, qui a travaillé un grand nombre d'années parmi les Sauvages, a établi presque toutes les florissantes missions des Ottoways, des Chippeways dans le Michigan et le Wisconsin. S'étant parfaitement familiarisé avec les manières et le langage de ces Sauvages, il a acquis une grande influence sur leurs esprits, et son zèle et ses vertus, autant que sa sagacité et sa science, ont constamment produit les plus grands fruits parmi eux. Son *livre de prière* et la *Vie de Jésus*, mis dans la langue de ces Sauvages, lui mériteront à jamais la reconnaissance des Chippeways, des Ottoways et des Pottowatomies et de leurs missionnaires. Il y a un établissement catholique parmi les Winnebagoes desservi de la Prairie-du-Chien.

Michigan.—L'Abre-Croche, Middletown, La Croix, Ste. Anne dans l'île de Michilimakinac, St. Ignace, le Sault-Ste-Marie, les Rapides de la Grand-Rivière sont des missions catholiques et sauvages desservies par trois prêtres du diocèse de Détroit. Les Sauvages appartiennent aux tribus des Ottoways et des Chippeways. Il y a une mission catholique pour le reste de la tribu des Pottowatomies au village Pokegan, près de la ligne qui les sépare de l'Indiana. Les frères de St. Joseph y ont une école et la mission est desservie, croyons-nous, par les prêtres de Ste. Croix de Sauthbend, dans l'Indiana.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication :
 Paroisse de la Rivière du Loup district de Trois-Rivières par M. le Dr. L. H. Gauvreau, £10 8 0
 Paroisse de St. Léon, district de Trois-Rivières, par J. Deguise, écr., 4 12 6
 Paroisse de St. Ours, par Messire Bélanger, Curé, 22 7 6
 Paroisse de Verchères, par M. le Dr. Adolphe Malhiot, 11 8 5
 Paroisse de Contrecoeur, par Messire l'Heureux, Curé, 9 8 6
 Paroisse de la Baie du Febvre, district de Trois-Rivières, par M. Joseph Duguay, 9 12 6
 Paroisse de St. Ignace, par G. Beaudet, écr., (à compte), 15 0 0
 Paroisse de St. Rémi, par capt. L. A. Lefebvre, 7 19 7
 Paroisse de Ste. Martine, par Messieurs Ant. Alex. Troitier et M. A. Primeau, 38 3 10½
 Minerve.

—Voici le discours que son honneur M. le juge Rolland adressa au grand jury à l'ouverture du terme de la cour criminel, qu'on a bien voulu nous communiquer.

Messieurs du Grand Jury.

Il est d'usage au commencement de la session que la cour adresse aux grands jurés quelques instructions, accompagnées d'observations analogues, aux circonstances des temps, et aux affaires qui doivent venir devant eux.

Quant à la nature des devoirs que vous êtes appelés à remplir il n'y aurait guère qu'à commenter sur votre serment d'office, qui semble les exprimer tous, de manière à ce que vous ne puissiez ni les ignorer ni les méprendre.

Dans l'état actuel de civilisation, il n'est personne de ceux qui sont ap-

pelés à former partie du corps du grand jury, qui ne sache que l'institution est considérée comme la plus belle de notre système judiciaire. C'est la base de l'administration de la justice au criminel, qui fait la protection de la société comme la sécurité des individus. Qui ne sait en effet que tout ce qui intéresse la société, quant à la paix et au bon ordre, est du ressort du grand jury. Non seulement ils s'occupent à découvrir le crime pour l'amener à punition, mais ils veillent à toutes les institutions publiques, tant celles qui sont établies pour la partie souffrante des citoyens, tels que les pauvres, les infirmes, les prisonniers, que celles pour l'éducation de la jeunesse et pour la réforme des mœurs, enfin pour la bonne police des villes et des campagnes. Ils n'est aucun désordre dont ils ne prennent connaissance, aucun abus en ce qui regarde la tranquillité publique qu'ils ne dénoncent. Ce sont les gardiens du repos public, dont nous attendons la plus grande vigilance, accompagnée d'un zèle qui n'est pas étranger à ce corps.

Quant aux circonstances des temps la cour n'a rien à vous apprendre qui ne soit flateur. La paix règne parmi les citoyens, la loyauté fait le caractère du peuple, et l'on n'entend parler ni de soulèvements, ni d'incutes, qui quelquefois (dans d'autres pays) sont la suite de souffrances réelles ou de mécontentements bien fondés. Les lois sont en pleine vigueur, et le peuple est heureux sous un gouvernement paternel.

Vous n'auriez donc qu'à vous enquerir de ces crimes et délits qui sont l'apanage de toutes les sociétés des hommes, parce que partout il y a des passions et malheureusement des vices. Notre société n'est pas privilégiée à cet égard, mais pourtant nous devons nous réjouir de ce que considérant la grande population de ce district composée comme elle est l'on n'y remarque pas un degré de démoralisation extraordinaire et nous ne souffrirons pas de la comparaison avec d'autres états.

Mais il se commet toujours trop de crimes, aujourd'hui plus que par le passé, et la main de la justice n'est pas sans avoir des punitions à infliger.

Dans le grand nombre, il se trouve de ces gens dépravés qu'il faut arrêter dans leur carrière coupable en les punissant pour les corriger, et quelquefois même en les excluant de la société, lorsqu'il est dangereux de les y laisser. La punition de mort n'est plus aussi fréquente qu'autrefois, le système pénitentiaire, qui y a succédé pour la plupart des crimes capitaux, a quelque chose de plus satisfaisant, pour celui qui punit, que l'infliction d'une peine qui ôte la vie à son semblable. C'est une des plus belles réformes de notre siècle. La réclusion à un travail dur pendant des années, en même temps qu'elle est une punition sévère; à l'effet de corriger les coupables pour les rendre à la société, dans la plupart des cas, avec de meilleurs mœurs et des moyens de subsistance que souvent ils ne possédaient pas lorsqu'ils se sont lancés dans la carrière du vice.

Mais dans la poursuite des délits de l'administration de la justice criminel le combien devons nous nous trouver heureux d'avoir à suivre une marche qui offre tant de garanties à l'innocence accusée. Ce n'est plus comme autrefois par la question ou la torture, pas même par l'interrogatoire que l'on cherche à découvrir le crime en obtenant de l'accusé un aveu, et une semblance de preuve ou des présomptions par ses réponses souvent trompeuses ou mal interprétées. C'est par des preuves convaincantes, et jamais sans preuves, que nous condamnons.—De simples présomptions, quelques nombreuses qu'elles soient, ne suffisent pas.

Nous apprenons par l'histoire de malheureux cas ou des innocents ont été conduits au supplice, et cela parce que l'on se contentait de simples présomptions ou de preuves légères, susceptibles d'être contredites. Cela ne peut plus arriver sous l'empire de nos lois protectrices, car indépendamment de l'ordéal du procès devant le petit jury où l'on discute en pleine audience l'accusation et les preuves; où il faut unanimité (de 12) pour condamner et un seul pour absoudre; où la cour recommande au juré de ne jamais trouver coupable s'il y a un doute raisonnable de la culpabilité; où tout ce qui n'est pas certain est rejeté comme preuve et où l'on interprète les preuves et les circonstances favorablement à l'accusé; où enfin l'on se résout avec peine à trouver coupable l'accusé avec pour ainsi dire un désir de le trouver non coupable. En outre, dis-je, de ce tribunal du petit jury nous avons une autre sauve-garde pour l'accusé, c'est le grand jury qui empêche même qu'on ne mette en accusation, s'il n'est prouvé un corps de délit et des circonstances graves, mêmes concluantes qui s'attachent à l'accusé et le désignent comme le coupable.

Avec ces garanties, les dernières surtout, celles de l'enquête devant le grand jury, la société semble être dans un état de sécurité, que nous apprécions tous.

Des citoyens de votre classe, messieurs, sont nécessairement imbus de la nécessité qu'il y a que le devoir d'un tel corps soit bien rempli, bien exécuté. Aussi la cour ne croit pas avoir de recommandations à vous faire à ce sujet.

M. le conseil de la reine vous soumettra des projets d'accusations et vous produira des preuves. Mais vous pourriez de vous-mêmes faire des représentations et la cour les accueillera, en même temps qu'elle vous donnera toute l'assistance nécessaire pour vos délibérations. Minerve.

ANGLETERRE.

—On écrit dans le *Standard*, du 29 décembre :

"Hier, dans l'après-midi, un jeune homme, du nom d'Edward Armothong, a été amené au bureau de police de Clerkenwell, sous l'inculpation de vouloir tuer la reine. Au premier interrogatoire, il a dit qu'il voulait tirer sur S. M.; et comme il n'avait pas d'arme, on lui a demandé comment il aurait pu se procurer un pistolet. "Je crois, a-t-il dit, que j'en aurai,

ERREUR

voilà un." On a procédé, une heure et demie après, à un dixième interrogatoire, et le prisonnier a déclaré qu'il était atteint d'une manie qui lui faisait craindre de faire du mal, soit à lui, soit à d'autres personnes. Edward Armstrong a environ 23 ans. Il est parfaitement bien mis et semble de la classe aisée des fermiers de Roscommon."

Océanie.

—On a reçu des nouvelles, à la date du 5 septembre, de l'expédition française pour l'Océanie, qui se trouvait à cette époque à Valparaiso. Les marins connaissaient la conduite tenue par le capitaine anglais devant Taïti, et les officiers de la frégate l'*Uranie* étaient disposés à faire preuve d'énergie. Quant aux habitans des Marquises et même de Taïti, on avait appris qu'ils se montraient fort pacifiques à l'égard des Français, ceux-ci en étaient venus à explorer l'intérieur du pays sans être nullement inquiétés. On regardait comme certain que la mort du commandant Halley et d'un élève de la marine, avait été la suite d'hostilités régulières et non d'un assassinat, contrairement à plusieurs versions publiées sur l'événement. Mais on s'est entendu plus tard, et depuis lors on n'a eu à reprocher aucun acte d'agression à la population indigène.

ÉTATS-UNIS.

Jurisprudence médicale et morale.—La législature de l'état de New-York, siégeant à Albany, s'est occupée récemment de deux pétitions assez caractéristiques de l'esprit national de ce pays. La première demandait qu'il soit loisible à tout le monde de s'établir docteur, en médecine ou chirurgie, comme on s'établit marchand de coton ou restaurateur. A cette pétition a été opposée une protestation de la faculté médicale de New-York, qui verrait détruire en un jour son existence et ses privilèges; mais plus d'un orateur a pris le parti de la liberté en médecine comme en toute chose, attendu, disent-ils, que, depuis le commencement des siècles et probablement jusqu'à la fin, les médecins ne seront jamais d'accord entre eux, que leur science est, par conséquent, incertaine et problématique. La seconde pétition a pour signataires une grande quantité de dames qui demandent une loi pour prévenir et punir la licence des mœurs et la séduction. Les pétitionnaires demandent, entre autres choses, une détention de trois ans dans la prison d'état et une amende de \$500, contre toute personne coupable d'adultère; deux ans de prison et \$250 d'amende contre toute personne vivant en concubinage; deux ans de prison et \$200 d'amende contre tout individu à qui on a donné une femme non mariée; de trois à cinq ans de prison d'état contre tout individu qui aura séduit, pour un motif autre que le mariage, une jeune fille d'au-dessous de 18 ans, et contre ses complices; cinq ans de prison et \$1,000 d'amende contre toute personne qui tiendra une maison de prostitution; et deux ans de prison et \$500 d'amende contre quiconque louera une maison dans ce but. Il existe déjà des lois qui ont pourvu aux deux dernières parties de ce bill moralisateur; mais si on n'a pu les exécuter hier, comment les exécutera-t-on demain? Quoiqu'il en soit, la pétition a été convertie en *bill*, par le comité judiciaire, et sera prochainement soumise aux délibérations et à l'adoption du corps législatif.

BRIGITTE.

Le vieux Quesnel (car il faut remonter jusqu'à lui) était descendu des montagnes du Tarn, et son origine s'y perdait parmi les bandes de colporteurs qui arrivent l'été de ces pays-là et vont vendre des peignes, des ouvrages de corne dans les foires. On se souvenait de l'avoir vu promener sa balle dans les rues de Toulouse, en grandes guêtres, souliers ferrés, les cheveux longs et plats, à la mode de ses montagnes. Il s'établit dans la ville, chez des cordeliers, dont le procureur le prit, ou ne sait comment, à son service. Il devint le frère portier de la communauté. C'était un homme industrieux; il obtint, avec quelque peu d'argent qu'il avait amassé, la permission d'établir vis-à-vis de la porte du couvent, une petite boutique de menues merceries et de quincailleries grossières pour les gens de la campagne. Il n'avait pas quitté pour cela le service des religieux chez lesquels il était devenu une espèce de factotum, tour-à-tour bedeau, chantre, sacristain, chevrier, commissionnaire et carillonneur. Souvent on le voyait traverser la rue et passer en habits de chœur de l'office à la boutique, de la boutique à la sacristie, où il soignait les cires, rangeait les ornemens et se rendait utile en mille façons.

Ne pouvant enfin suffire à tout, il épousa, pour tenir la boutique, la fille d'un voisin qui était bourrelier; mais il empêcha sa femme, dès les commencemens, de mettre la main au train du ménage; accoutumé à vivre seul et à tout faire chez lui; brusque, vil, têtu, il trouvait toujours mal ce qu'elle faisait, et son prétexte pour lui ôter la besogne des mains fut qu'elle en était incapable. C'était lui qui, levé dès la pointe du jour, ouvrait la boutique, frottait, rangeait, balayait et préparait le déjeuner avant la première messe; c'était encore lui qui veillait au linge, car il savait coudre et raccommo-der lui-même ses hardes. La pauvre femme était en effet assez indolente et malhabile; mais la brusquerie de Quesnel acheva de l'intimider et l'annula dans la maison. Elle finit par s'habituer à cette vie oisive et ne sortit plus de son comptoir où elle ne faisait que tricoter; car elle entamait à peine un débat avec un marchand, que Quesnel accourait, s'il était là, lui tirait la marchandise des mains, mesurait, marchandait, et terminait l'affaire en quatre paroles, tandis qu'elle le regardait d'un air ébahi et baissait la tête sur son tricote.

Quesnel ne savait ni lire ni compter; mais il avait une mémoire si exercée, une telle routine de marchand forain, qu'il pouvait dire, à un dernier près, ce qu'il vendait dans le jour, ce qu'il gagnait et ce que lui devaient en

sous et liards, les paysans de divers lieux qui prenaient à crédit, payaient à mesure, et ne venaient à la ville qu'une fois par semaine, le jour du marché. Ces faibles gains s'accumulant lui permirent d'ajouter à son trafic d'autres objets qui lui parurent de bon débit.

Il eut de sa femme huit enfans, trois filles, dont les deux premières moururent fort jeunes, et cinq garçons, qui furent livrés à eux-mêmes sur le pavé des places, grandissant pêle-mêle avec les plus pauvres enfans de la ville. Le père n'avait pas le temps de s'occuper d'eux, la mère n'y pouvait rien: la trop longue privation de grand air et d'exercice l'avait assujéti de bonne heure à des incommodités; elle ne se dérangeait de sa chaise à bras que le dimanche, pour aller à l'église, et n'avait pas vu le pont depuis quinze ans, quoique la maison n'en fût qu'à cent pas.

Le commerce de la boutique s'accrut au point que Quesnel se vit obligé de quitter le service des religieux. En même temps il comprit dans son commerce les étoffes, les rouenneries; il lia des correspondances, fit connaître sa maison au dehors, vendit aux bourgeois de la ville aussi bien qu'aux paysans; il devint un bourgeois lui-même, et, pour bien des gens, il n'était déjà plus maître Quesnel, mais M. Quesnel. On ne savait au juste ce que pouvait contenir la grande armoire de noyer qu'il avait dans sa chambre à coucher, où l'on n'avait jamais pénétré que durant les couches de sa femme; mais le père Quesnel passait pour riche; ses enfans qui couraient les rues en guenilles, l'apprenaient, tout étonnés, des gens du voisinage et de leurs camarades. Rien chez eux n'était pour leur en donner idée; ils mangeaient tous les jours à midi le même plat de légumes que le père mettait lui-même sur le feu et qu'il salait s'il y songeait. Le reste du temps ils n'avaient à leur disposition qu'un grand pain bis serré dans l'armoire. On avait toujours vu M. Quesnel en veste de molleton brun dans sa boutique; les jours de fête, il portait encore son habit de noces. Quant aux enfans, il se décidait parfois à faire un habillement neuf à l'aîné, d'un reste de pièces *printanière* qui valait bien trente sols; mais il fallait ensuite que cet habit s'ajustât à tous les frères par rang de taille; le plus jeune, le petit Guillaume, n'avait jamais traîné que des savates, parce que les souliers ne lui parvenaient ordinairement qu'en cet état.

Rien, dans la boutique même, n'avait marqué l'agrandissement, sinon les nouveaux fonds de marchandises. On avait vu seulement disparaître les faisceaux de faux et de fourches, les sabots amoncelés, les rouleaux de cordes à puits et les paquets de chandelles qui pendaient aux contrevents; mais l'ancienne devanture était la même; c'était un cintre surbaissé coupé en haut d'une traverse surmontée d'un vitrage jauni, en bas d'un mur d'appui qui laissait, sur le côté, une petite porte battante de même hauteur et fermant au loquet, le tout croisé de deux portelets divisant l'arcade en trois compartimens ouverts en toute saison, et qui ne se fermaient qu'à neuf heures du soir par de larges volets repliés en deux de chaque côté du mur. Cet espace, qui donnait du jour à la boutique, était obstrué par des pièces de serge et de cotonnade étagées sur le mur d'appui où s'élevaient encore quelques mouchoirs à carreaux et des bonnets de laine. Au-dessus de la porte s'avancait, sur un rang de solives en saillie de trois pieds, le premier et unique étage, où l'on ne voyait que deux fenêtres accouplées sur une façade de briques décolorées. La maison était fort ancienne; toutes les lignes y déviaient, les poteaux n'étaient plus d'aplomb, et le cintre grimaçant semblait s'affaisser sur la pierre usée du seuil, qui laissait un grand jour sous la porte. Une Notre-Dame, posée à l'angle du mur sur une console, et surmontée d'un petit dais orné de lambrequins de ser blanc mal peint, avait d'abord donné son nom à la maison, dont le vieil aubain ne portait point d'enseigne; mais le nom de Quesnel était encore mieux connu à dix lieues à la ronde.

Placée dans une rue étroite, cette boutique enfoncée, longue, n'ayant qu'un jour, et embarrassée d'un comptoir, était fort obscure et semblait pleine de monde, pour peu qu'il s'y trouvât deux ou trois acheteurs. On l'avait rétrécie en outre par des casiers de chêne que M. Quesnel avait fait établir le long des murs pour loger ses étoffes; et core fut-il forcé de transporter le surplus de ses assortimens dans une chambre contiguë à sa chambre à coucher, où les marchandises amoncelées masquaient la fenêtre, il ne pouvait aller chercher ce qu'on lui demandait qu'avec une chandelle. L'arrière-boutique servait à la fois de cuisine et de salle à manger, et communiquait dans une petite cour occupée à peu près en entier par un puits et son auge. Le premier soin de M. Quesnel en voyant ses affaires aller à bien, avait été d'acheter la maison à fort bon marché et d'en chasser deux revendeuses qui habitaient le haut; ses enfans couchaient dans les greniers.

Le père Quesnel avait un faible secret pour Julien, l'aîné de ses fils; il essaya de le faire instruire, et ce fut le seul de ses enfans qui pût lui inspirer quelque générosité paternelle en fait de vêtemens et de superfluités. Quesnel trahit notamment son aisance, à l'occasion de ce jeune homme, par l'achat d'une sorte de bonnet hongrois en velours, comme en portaient les plus riches enfans de la ville, et qui coûta deux louis, ce qui était énorme pour le temps et la condition. Guillaume, le dernier enfant, fut au contraire le plus abandonné et le plus maltraité de la famille. Son père ne l'avait jamais aimé, il n'était soutenu que par sa pauvre mère, qui n'était, il est vrai, comptée pour rien. Il fut constamment la victime des caprices de son aîné qui lui faisait user les hardes gâtées ou passées de mode dont il ne voulait plus. Il semblait qu'on prit soin d'augmenter par des habillemens ridicules, ses mauvaises grâces dans la maison. On le vit atteindre les premières années de l'adolescence affublé d'une houppelande de gros diap vert qui lui baissait

PA CINATION

les talons et lui attirait les railleries de ses camarades quand il voulait courir et jouer.

L'aîné ne travailla point dans ses classes, et la faiblesse du père ne fit que le mettre sur la voie de la dissipation. Il prit de bonne heure, par l'oisiveté, le goût du jeu, qui est la grande passion des villes de province. M. Quesnel, déjà vieux, aurait eu besoin qu'on l'aiderait dans la conduite de sa maison, mais sa femme mourut; elle s'éteignit doucement en tricotant sur sa chaise. Les comptes plus étendus étaient mal en ordre et plus difficiles à tenir. Quesnel crut pouvoir se reposer sur ses enfans; l'aîné s'immiscé dans les affaires, ne fit que les braver, et, grâce au désordre, détourna chaque jour quelques sommes pour fournir à ses dépenses au-dehors. Cette ressource une fois connue, les frères en usèrent, et la caisse fut livrée au pillage; ce fut le commencement de la décadence d'une maison qui était devenue l'une des meilleures de la ville.

Le second vint ensuite la révolution avec la loi des suspects et du maximum. Le vieux Quesnel fut mis à la gêne, et fit de grandes pertes sur les marchandises qu'il fut obligé de livrer pour vivre en repos. Sur ces entrefaites, Marcelin, son quatrième fils, mourut subitement pour s'être jeté dans le canal en saut. Guillaume, frappé de ces malheurs qui arrivaient coup sur coup, et toujours choqué de préférences injustes qui l'aigrissaient de plus en plus, ne pouvant tenir au logis, depuis surtout qu'il avait perdu sa pauvre mère, partit un matin pour Paris, à ce qu'on dit, et ne donna plus de ses nouvelles. L'aîné, ayant assez mal tourné et mangé deux fois son bien, courut à l'armée avec son cadet, aussi dérangé que lui, sur la promesse de l'avancement rapide qu'on obtenait alors. Le troisième frère, plaisant du quartier, fit un jour pour rire le parti d'avaler trois douzaines d'œufs sans boire, et mourut sur-le-champ.

M. Quesnel vendit sa maison, réalisa le plus d'argent qu'il put, et s'alla loger au bout d'un faubourg. A tout prendre, il n'était pas tout à fait ruiné; il avait sauvé quelque chose des dissipations de ses fils. Le prix de sa maison, de ses fonds de magasin, et quelques rentrées tardives, lui laissaient de quoi se soutenir avec sa fille. Il vivait d'ailleurs de fort peu, ayant toujours été sobre et laborieux; mais qu'étais-ce que cette condition pour un homme qui avait passé sa vie à s'amasser une fortune, et qui s'était vu l'un des premiers marchands de la province? L'oisiveté fut insupportable dès les premiers temps à un homme actif et occupé comme il l'avait toujours été. La vie triste et retirée qu'il menait n'était guère propre à dissiper ses ennuis; le chagrin le mina sourdement.

Peu de temps après l'aîné, Julien Quesnel, fut tué en duel à Lauzanne; l'autre mourut de la peste en Syrie. Le vieux Quesnel demeura donc tout à fait seul avec sa fille, à laquelle il disait souvent:—Ah! que je te plaindrai, ma pauvre Madelon, si tu trouves à te marier.

Madelon, sachant le bien qui lui restait, ne vit plus d'obstacles dès-lors à le recueillir tout entier, encouragée qu'elle était par l'éloignement de Guillaume, le seul frère qu'elle eût, et surtout par la mauvaise volonté que le père avait toujours montrée à cet égard. Elle ne négligea rien dans cette vue. Cette fille était déjà mûre, laide et grossière, avec tous les travers de la basse classe des provinces parmi laquelle elle avait été élevée. Cependant elle pouvait encore prétendre à de bons partis si elle eût hérité seule de son père. Toutefois, l'incertitude où l'on était de ce qui leur restait et du partage qui pouvait avoir lieu, fit que personne ne se présenta pour épouser cette créature disgraciée.

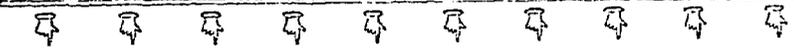
Mais le bonhomme Quesnel avait fait dans sa retraite de longues et douloureuses réflexions. Doué d'un grand sens naturel, il avait bien changé d'opinion sur le compte de ses enfans et même sur celui de sa fille, qu'il commençait à connaître. La ruine de sa maison lui avait ouvert les yeux. Il se reprochait ses faiblesses pour son aîné, qui l'avait jeté dans ses déportemens.—Que faire? disait-il souvent; ils sont morts; devant Dieu soignent leurs âmes, et qu'il leur pardonne aussi bien qu'à moi! Je ne pouvais pas m'occuper de tout; je n'ai cherché qu'à amasser, ils n'ont fait que dissiper. Que la volonté de Dieu soit faite!

La suite au prochain numéro.

NÉCROLOGIE EUROPÉENNE DE 1843.

Souverains, princes et princesses.—Le comte de Nassau, ex-roi de Hollande; S. A. R. le comte de Ricci, frère du roi de Sicile; le prince de Chimay, le prince Ch. L. Gaspard de Rohan-Rochefort de Montauban; S. A. R. le duc de Sussex, oncle de la reine d'Angleterre; le prince Auguste de Prusse, la grande duchesse Alexandre de Russie, la princesse Louise-Auguste, duchesse douairière de Holstein-Sonderbourg-Augustembourg.

Clergé.—De Cosnac, archevêque de Sens; Lemercier, ancien évêque de Beauvais; Tharin, ancien curé de Strasbourg.



Nous prions ceux de nos abonnés qui sont en retard dans le paiement de leur souscription aux *Mélanges Religieux* d'avoir la bonté de nous faire passer, aussitôt que possible, le montant de leur redevance. Nous serions très reconnaissans à MM. les curés, s'ils voulaient se donner la peine de recevoir et de nous faire tenir les sommes que peuvent devoir les différens souscripteurs de leurs paroisses respectives.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

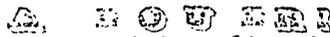
ON RECEVRA immédiatement des soumissions cachetées pour la bâtisse de l'ÉGLISE DE ST. TIMOTHÉE, qui doit avoir 126 pieds de long, sur 30 de large, les murs 35 pieds de haut, hors de terre; la SACRISTIE aura 36 sur 30 pieds à l'intérieur. Le tout sur la mesure française.

Les soumissions devront être envoyées au curé du lieu, franchises de port, et sous le plus court délai possible.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET
L'ŒUVRE DE M. VIGER.
A vendre à la librairie du sous-signe.
Prix, 30 Sous.

C. P. LEPROHO.



UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSÍ

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Coteau-Baron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊQUÉ.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

NOUVEAU MANUEL DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informant très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BROUETTE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRK et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE
L'ARROGANCE 1843

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRIE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES
A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTE DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHO, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 1d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prix.
Publié par J. B. DUPUY, Prix.
Imprimé par J. A. PLINGUET.

ERRER